Centre d’accueil pour migrants de Salbris (41) : situé tout près d’écoles dont l’une maternelle, chiffres édifiants, insalubrité, dérives… Le maire Alexandre Avril (UDR) alerte le ministre Bruno Retailleau

30/11/2024 à 18h01



Hier, au moment où l’on apprenait que la CEDH accorde aux migrants expulsés la garantie de pouvoir revenir en Europe, je visitais le Centre d’accueil des migrants (CADA) de ma petite ville de Salbris.

J’y découvrais des chiffres édifiants :

— depuis 2016, 78 places pour les… pic.twitter.com/EPLBLoZSv2

— Alexandre Avril □□ (@AlexandreAvril_) November 30, 2024

Version texte :

« Hier, au moment où l'on apprenait que la CEDH accorde aux migrants expulsés la garantie de pouvoir revenir en Europe, je visitais le Centre d'accueil des migrants (CADA) de ma petite ville de Salbris.

J'y découvrais des chiffres édifiants :

- depuis 2016, 78 places pour les demandeurs d'asile, contre l'avis de la mairie, dans des appartements de notre ancienne gendarmerie de centre-ville,
- une dizaine de salariés de Coallia (l'association qui reçoit pour cela 150 millions d'€ par an de l'État et est soupçonnée de malversations, cf. l'enquête de @Valeurs) au discours clairement immigrationniste et qui m'ont accueilli dans une salle de réunion couverte d'affiches de Sud Solidaires, le syndicat d'extrême-gauche qui appelle à la régularisation des sans-papiers, ce sont donc des militants,
- une « offre complète d'hospitalité » comprenant bien sûr l'hébergement, les soins mais aussi des avocats gratuits pour faire des recours contre l'État (la fameuse aide juridictionnelle que le Conseil d'État a récemment étendue aux étrangers),
- budget de la structure de Salbris : 600 000 euros par an, payés par le contribuable (plus que l'EHPAD municipal ou notre ESAT),
- durée moyenne de séjour : entre 18 et 24 mois. Le temps de faire une première demande puis un recours d'office si la demande est rejetée, doublant ainsi le délai de séjour,
- nationalités : Afghans, Comoriens, Béninois… peu viennent de pays en guerre.
- âge et sexe : écrasante majorité d'hommes, entre 30 et

40 ans, dont les familles sont restées au pays (ils m'expliquaient qu'elles les rejoindraient par regroupement familial une fois leur régularisation faite),

- résultats : 65% obtiennent l'asile, il y a donc 35% de déboutés. 100% des déboutés font un recours, pris en charge par la structure. À nouveau un tiers de déboutés. Que deviennent-ils ? OQTF ? Oui, mais ils ne pourront pas repartir dans leur pays d'origine si ce dernier n'offre pas de laissez-passer consulaire (c'est le cas de l'Afghanistan ou des Comores), donc ils restent. Le CADA les laisse repartir dans la nature une fois l'OQTF prononcée. De toute façon depuis la décision de la CEDH d'hier, même s'ils étaient expulsés ils auraient le droit de revenir.

Le sujet est très délicat pour un maire, vous l'imaginez. Je ne veux pas faire offense aux personnes qui migrent, qui demandent l'asile, qui s'installent. Pourquoi s'en priveraient-ils alors qu'on leur ouvre les bras et prenons tout en charge pour eux ? Le sujet, c'est l'attitude de l'État qui :

1/ autorise les examens d'asile sur le sol national et non dans les ambassades de départ ou des pays tiers,

2/ met en place ces structures déléguées à des associations militantes qui vivent du business de l'immigration, encourageant les migrants du monde entier à venir ou les passeurs à les faire venir,

3/ culpabilise en réduisant toute critique de la politique d'immigration massive de notre pays au rejet des étrangers. Hier encore, à mes arguments municipaux (par exemple l'état de salubrité du CADA, dont la directrice m'expliquait elle-même qu'il est infesté de cafards malgré des campagnes régulières de désinfection), on ne m'opposait que des arguments moraux

(le rejet de l’autre, la stigmatisation, le manque d’humanité).

Regardez la photo : le CADA est en plein milieu des écoles. Je ne dis pas que les migrants sont forcément dangereux mais on ne sait rien d’eux. Nous n’avons d’information sur leur passé et leurs antécédents que de manière déclarative. Ils sont à proximité directe d’une cour de recréation. L’État, d’habitude si prompt à le faire, n’applique aucun principe de précaution minimum. Vous seriez rassurés, vous, en tant que parents ?

Cela fera bientôt 10 ans que l’État a imposé ce CADA à ma ville, contre notre avis. Je saisis maintenant @BrunoRetailleau pour demander sa fermeture car j’ai d’autres projets pour ces bâtiments.

En attendant la fin de cette folle politique, quand l’alternance sera venue. »